

## **Palais des Sports - Restructuration et extension - Abandon de l'opération initiale - Résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur** : Par décision du 10 mai 1999, le Conseil Municipal a décidé de restructurer le Palais des Sports et d'accroître sa capacité à 6 000 places assises.

Le 13 décembre 1999, il décidait de lancer un concours d'architecture et d'ingénierie.

Le 3 juillet 2000, le Conseil Municipal déclarait, sur proposition du jury, le groupement de concepteurs dont CAMBORDE-LAMAISON Architectes est le mandataire, lauréat du concours.

Un premier appel d'offres lancé en janvier 2001 fut déclaré infructueux par la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, réuni le 28 juin 2001, décidait de relancer l'opération sur une base de travaux de 15 497 966 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres du 8 février 2002 décidait une nouvelle fois de déclarer l'appel d'offres infructueux après avoir constaté que les coûts d'objectifs n'étaient pas respectés (16 307 483 € TTC pour l'offre la moins disante).

La Commission d'Appel d'Offres décidait entre outre, à l'unanimité, de recommander au Maire de ne pas donner suite à l'opération sur la base du dossier mis en concurrence.

Il convient aujourd'hui d'en tirer les conséquences, à savoir abandonner purement et simplement le projet arrêté le 10 mai 1999 et résilier le marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement CAMBORDE LAMAISON.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- décider l'abandon du projet de restructuration et d'extension du Palais des Sports arrêté par délibération du 10 mai 1999

- autoriser M. le Maire à résilier le marché n° 20.170 passé avec le groupement de concepteurs dont CAMBORDE LAMAISON Architectes est le mandataire et à signer tous documents à cet effet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité, 12 Conseillers ne prenant pas part au vote.

*Récépissé préfectoral du 18 octobre 2002.*